



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le treize mai deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 7 mai 2024

Présents : M. DESLANDES, M. LOISEAU, Mme BEURAIN DURU, M. BONHOMMET, M. BOURLET, M. CHENEAU, Mme GANGNERON, M. JALAGEAS, M. MACHADO SANTANA, Mme STROUPPE-MEUNIER, M. THIBAUT (à partir de 19h15), M. GAUCHER, M. MUNOZ

Absents ayant donné pouvoir : Mme CHAMBLET à M. DESLANDES ; Mme PERREAU à Mme STROUPPE-MEUNIER

Absents : M. GITON, Mme MOUZET, Mme THO

Secrétaire de séance : Mme GANGNERON

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de respecter une minute de silence, en hommage à M. Claude VENON, ancien Maire de Vennechy, décédé récemment.

*M. le Maire constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.*

REFECTION DE LA CHARPENTE DU PREAU DE L'ECOLE

Suite à une étude de la charpente du préau de l'école, un besoin de réfection s'avère nécessaire.

Pour cela, trois entreprises ont été sollicitées.

- Ents Legruieccouverture, qui a rendu une proposition pour 11 678,30€ HT
- Ents Braun, qui a transmis un devis pour 13 500€ HT
- Ents Artisans&Plus, qui a transmis une proposition pour 8 946€ HT.

M. LOISEAU précise que le devis d'Artisans&Plus est arrivé ce jour en mairie. Il propose donc d'étudier leur proposition en séance, ce qui n'a pas pu être fait avec la commission travaux au préalable. M. MUNOZ explique que l'intervention d'Artisans&Plus a été demandée pour le mois de juillet, pendant les vacances scolaires. Il précise également que les embouts de pannes sont prévus dans les travaux, au même titre que les devis des autres entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec 13 voix pour et une abstention (M. MUNOZ), décide de retenir la proposition de l'entreprise Artisans&Plus, pour un montant de 8 946€ HT.

DELEGATION AU MAIRE POUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Arrivée de M. THIBAUT

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur. Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles l'exécutif rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante. Pour les communes, ce seuil est de 100 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la délégation au Maire, pour la durée du mandat de l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur ou égal à un seuil de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

➤ *Approuve la nouvelle délégation au Maire, pour l'admission en non-valeur des créances dont le montant est inférieur ou égal à 100€ ;*

➤ *Dit que M. le Maire devra rendre compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission et de tenir à la disposition du Conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.*

ADHESION AU CAUE 2024

La demande d'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a été reçue en mairie, pour l'année 2024. Le calcul de la cotisation s'effectue en fonction de la population communale. Pour 2024, la population de Vennechy est de 2084 habitants. La cotisation sera donc de $2084 \times 0,15\text{€}$, soit 312,60€.

Pour rappel, le CAUE transmet des conseils en urbanisme et en aménagement urbain. Il a notamment émis des propositions pour un futur aménagement du bourg de Vennechy.

Mme BEURAIN DURU estime que le montant de la cotisation est dérisoire en comparaison des conseils de qualité émis.

M. le Maire rappelle que le CAUE est intervenu il y a quelques années, pour transmettre des préconisations quant à la sécurisation du bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2024, avec une cotisation de 312,60€.

JURES D'ASSISE 2025

La commune de Vennechy doit tirer au sort 6 personnes figurant sur la liste électorale, en fonction de leur numéro d'électeur. Ces 6 personnes apparaîtront alors sur une liste plus générale et pourront à nouveau être tirées au sort et devenir jurés d'assises en 2025. Sont

exclues les personnes nées après le 31 décembre 2001, car il est nécessaire d'avoir au moins 23 ans au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le tirage au sort est effectué.

TIRAGE AU SORT :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| ➤ Bureau 2 - N°344 | ➤ Bureau 1 - N°459 |
| ➤ Bureau 2 - N°363 | ➤ Bureau 1 - N°033 |
| ➤ Bureau 1 - N°583 | ➤ Bureau 2 - N°735 |

➤ **QUESTIONS ORALES**

➤ **Point sur les délégations de signature données au Maire, depuis avril 2024 :**

- ✓ Achat de 2 tablettes supplémentaires pour la cantine : 550 € HT
- ✓ Externalisation de la sauvegarde du serveur: 600 € HT
- ✓ Achat de deux barnums de 3x3m et de 3x4,5m: 1 031€ HT
- ✓ Achat d'un combiné supplémentaire pour la directrice de l'école : 95€ HT
- ✓ Achat d'ustensiles pour le restaurant scolaire : 195€ HT
- ✓ Changement de la pompe de la sous-station liée au système de chauffage, dans l'extension de l'école : 2414€ HT
- ✓ Contrat de maintenance de la chaudière gaz, liée à la chaufferie biomasse : 380€ HT

Total sur la période : 5 265€ HT

➤ **Demande de rebouchage de trous Rue de Soligny et Rue de la Croix de Liverson par M. CHENEAU.** M. GAUCHER demande aussi que soit étudié le problème d'évacuation des eaux pluviales au croisement entre les Rues de Charmoy et des Portes rouges.

➤ **M. LOISEAU évoque la mise en place de panneaux STOP** aux croisements entre les rues de Maison rouge, de la Bordebure et des Tremblards, ainsi que l'installation d'un sens interdit, sauf riverains et service, dans la Rue du Clos Moutiers. Par ailleurs, une démarche de prévention sera prochainement réalisée dans cette rue, par le Maire de Venneçy, afin de sensibiliser les habitants à ce nouveau sens de circulation, avant l'intervention de la gendarmerie.

➤ **M. LOISEAU informe le Conseil municipal que les travaux de mise en place de trottoirs Rue de la Moinerie devraient débuter courant septembre 2024.**

➤ **Une réunion du comité de projet obligatoire concernant le projet agrivoltaïque a eu lieu**, en présence d'un représentant des communes limitrophes. Un contrat avec un éleveur d'ovins est déjà signé avec les porteurs de projet. Toutefois, deux autres projets similaires sont à l'étude sur Loury et Fay-aux-Loges. La mise en service de l'installation est prévue pour 2028 dans le meilleur des cas. Enfin, la CCF a souhaité participer au projet à hauteur de 20 000€.

➤ **Mme GANGNERON rappelle le marché printanier le 19 mai prochain à Venneçy, avec 15 exposants attendus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,
Frédérique GANGNERON

Venneçy, le 14 mai 2024
Le Maire,
Roger DESLANDES

